

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES METROPOLE DU GRAND NANCY

-

AVENANT AU CONTRAT DE VILLE 2015 - 2022
POLITIQUE DE LA VILLE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.1
I. SOLIDARITES AVEC LES QUARTIERS : BILAN 2015-2019	p.3
I.1. LES REALISATIONS STRUCTURANTES	p.3
I.2. LES MOYENS FINANCIERS SPECIFIQUES.....	p.10
I.3. UNE EVALUATION A MI-PAROURS.....	p.11
II. PERSPECTIVES 2019 - 2022 : MOBILISATION DES ACTEURS ET INCLUSION DES HABITANTS - ATTRACTIVITE DES QUARTIERS - NOUVEAUX MODES DE FAIRE	p.13
II.1. MOBILISATION DES ACTEURS, INCLUSION DES HABITANTS.....	p.13
II.2. ATTRACTIVITE DES QUARTIERS	p.15
II.3. AMELIORATION DE LA COHESION DES ACTEURS AUTOUR DE NOUVEAUX MODES DE FAIRE.....	p.17
II.4 RENFORCER L’EVALUATION ET LE SUIVI DES ACTIONS.....	p.20
III. DES ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES D’ICI 2022	p.21
III.1. LES ENGAGEMENTS COMMUNS A TOUS.....	p.21
III.2. LES ENGAGEMENTS PARTICULIERS.....	p.22
III.3. PROROGATION DES CONVENTIONS DE L’UTILISATION DE TFPB	p.22
IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES D’ICI 2022	p.23
SIGNATAIRES	p.27
ANNEXES	p.30
LEXIQUE	p.41

INTRODUCTION

La Politique de la ville, et sa déclinaison territoriale le contrat de ville, visent à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers d'habitat social et à inclure ces territoires dans le développement global de son agglomération.

Depuis presque 20 ans, le Grand Nancy a fait le choix de piloter le contrat de ville aux côtés de l'Etat, des 20 communes et des partenaires, devançant ainsi les obligations de la loi du 21 février 2014, dite loi LAMY, pour favoriser le développement de ces quartiers avec l'ensemble de l'agglomération du Grand Nancy. Le contrat de ville signé en 2015 est adossé au Programme de Cohésion Sociale et Territoriale (PCST) du Grand Nancy adopté quelques mois plus tôt.

La politique de ville a pour fonctions principales d'inciter les autres politiques appelées « droit commun » à prendre en compte les besoins et les difficultés que rencontrent les habitants de ces quartiers et à adapter leurs interventions pour un rééquilibrage des chances.

Au niveau du Grand Nancy, ce sont 44 signataires intervenant sur les champs de la cohésion sociale, de l'emploi et du développement économique ainsi que du cadre de vie et renouvellement urbain qui ont signé le contrat de ville en 2015. 8 Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV) situés sur 9 communes de l'agglomération sont concernés.

Depuis cette date, de nouvelles mesures sont à prendre en compte, qu'elles soient nationales ou locales, nécessitant un avenant au contrat de ville.

En effet, l'Etat a défini une feuille de route déclinée en 40 mesures pour les habitants des quartiers dans les champs suivants : Sécurité et prévention de la délinquance, Éducation et petite enfance, Emploi et insertion, Logement et cadre de vie, Renforcement du lien social.

Afin d'être en cohérence avec la temporalité de cette feuille de route, la durée des contrats de villes signés en 2015 a été prolongée de 2 ans, soit jusqu'en 2022, sans remettre en cause la géographie prioritaire.

De leur côté, les collectivités dans le cadre du « Pacte de Dijon » se sont engagées à mobiliser leurs compétences pour les habitants des quartiers et à discuter avec l'Etat de ses interventions territorialisées.

Dénoté Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PE2R), cet avenant a vocation à redynamiser les partenaires, et à être à la croisée de la déclinaison des mesures nationales (Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Plan national de santé, Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises/PaQte...). Il veillera à s'articuler avec le projet métropolitain adopté en 2018.

Il prend également en compte les éléments de l'évaluation participative à mi-parcours du contrat de ville qui s'est déroulée de novembre 2018 à juin 2019.

Il sera enrichi d'un travail partenarial plus ciblé pour des actions structurantes d'ici 2022.

*La Métropole du Grand Nancy coordonne et pilote le contrat de ville depuis 2000, en lien avec l'Etat et les 20 communes. Les 11 communes sans QPV ont également signé le contrat de ville dans une **logique de développement et de solidarité métropolitaine.***

Le Président de la République a mobilisé en juillet 2018 les différents ministères pour « **garantir les mêmes droits** », « **favoriser l'émancipation** » et « **faire République** » pour les habitants des Quartiers Politiques de la Ville (QPV)

I. **SOLIDARITÉS AVEC LES QUARTIERS : BILAN 2015-2019**

La population du Grand Nancy a évolué de 0,14% entre 2015 et 2018.

Le nombre d'habitants sur les 8 QPV reste stable (34 131 habitants soit 13 % de la population).

Juillet 2016, la Communauté urbaine devient Métropole. Ce nouveau statut lui confère une responsabilité particulière en matière de solidarités territoriales et d'attractivité qui est déclinée au sein du projet métropolitain axé sur le bien-être des habitants, la promotion du lien, la cohésion des acteurs publics et des nouveaux modes de faire.

Plusieurs compétences ont été transférées du Conseil Départemental vers la Métropole, dont 2 avec une compétence « sociale ». Il s'agit du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds de Solidarité Logement (FSL), ce dernier venant compléter et renforcer la compétence historique « habitat » du Grand Nancy.

I.1. **LES RÉALISATIONS STRUCTURANTES**

L'objectif est de présenter les évolutions majeures depuis 2015 sachant que de nombreuses actions sont soutenues par les partenaires de la Politique de la ville, financièrement ou non (sur les 3 piliers du contrat de ville).

- **EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Depuis 2015, la tendance s'oriente vers plus de coopérations et se traduit par :

- la signature d'une Charte Entreprises et Quartiers le 28 mai 2018 entre l'Etat et 27 entreprises et la Métropole, notre agglomération étant une des seules intercommunalités en France à être cosignataire,
- l'élaboration courant 2019 d'une 2^{ème} Charte d'engagement pour l'emploi et l'insertion faisant suite à celle signée en 2007. Obligation posée par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain, elle a vocation à poursuivre l'intégration des clauses d'insertion dans les achats. A ce jour, 53 donneurs d'ordre sont répertoriés dont les organismes HLM.

Du côté des institutions,

- un Comité de Pilotage Emploi Insertion (CPEI) a été installé au printemps 2017. Celui-ci est co-animé par l'Etat/DIRECCTE, le Conseil Départemental et la Métropole, et est le résultat de la fusion de 2 anciens comités de pilotages : PLIE et insertion départementale. Les 20 communes et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) sont associées ainsi que des

acteurs du monde économique et de Structures d'Insertion pour l'Activité Economique (SIAE).

- des « groupes emploi-développement économique » territoriaux, associant les acteurs de proximité, se réunissent régulièrement à Jarville, Tomblaine, Vandoeuvre, sur le plateau de Haye,

- COHÉSION SOCIALE

o SANTÉ

Suite au CLS 2013-2018, le 2^{ème} Contrat local de Santé (CLS) a été signé le 15 juillet 2019. Il se décline autour des 5 axes suivants :

- développer un environnement favorable,
- préserver et améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé,
- améliorer la qualité de vie des citoyens dans une vision globale de la santé,
- renforcer la pratique de l'activité physique et l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé. Pour l'accès à l'alimentation, le travail est mené en transversalité avec le contrat de ville et le Projet Alimentaire Territorial (PAT), pour travailler sur les déterminants sociaux et environnementaux,
- favoriser la prévention des risques et la réduction des dommages en matière d'addictions.

Le Conseil Local de Santé Mentale, animé par la Métropole et auquel participe et contribue un ensemble de partenaires (établissements hospitaliers et professionnels de santé, associations, organismes HLM, communes...) fait partie intégrante de ce CLS.

o PRÉVENTION SÉCURITÉ

Quatre principaux axes constituent l'architecture du Contrat Local de Sécurité (C.L.S.) 2013-2018 prorogé jusqu'au 31 décembre 2020, dans sa volonté d'être au plus proche des réalités délinquantes qui s'exercent dans le Grand Nancy :

- préservation du cadre de vie et protection des espaces,
- prévention des comportements à risques dans l'espace public,
- cohérence d'intervention dans le domaine de la prévention sociale,
- maintien de la dynamique partenariale.

La gouvernance du C.L.S. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Comité Prévention Sécurité des Maires, Groupe Local de Traitement de la Délinquance...) permet de développer une dynamique partenariale dans le respect des compétences de chacun et de mettre en œuvre une démarche concrète pour contribuer à résoudre sur notre territoire les problèmes de sécurité dits de «proximité».

De plus, l'Etat a lancé des **groupes miroirs** sur le Plateau de Haye fin 2018 et sur Vandoeuvre en 2019 afin de recueillir le ressenti des habitants sur les actions et dispositifs mis en place et d'avoir un échange constructif entre les forces de sécurité et les habitants.

Ces groupes miroirs s'inscrivent dans le cadre de la police de sécurité du quotidien (PSQ) qui s'est déployée à l'ensemble du département en 2018, sous la responsabilité de la Sécurité Publique. L'objectif vise à la résolution concrète des problèmes ou des besoins de sécurité de la population par l'élaboration d'une réponse sur mesure. Le groupe de partenariat opérationnel (GPO) est la pierre angulaire de la sécurité du Quotidien. Son action se fonde sur un diagnostic de sécurité préalable à la mise en œuvre de la démarche de résolution de problème.

Sur le thème de la tranquillité résidentielle, l'engagement des bailleurs se formalise dans le cadre d'une convention de partenariat, en cours de signature entre les services de l'Etat, la DDSP, la justice et les bailleurs sociaux de la Métropole du Grand Nancy, réunis au sein d'Union et Solidarité (UeS). Celle-ci valorise des actions existantes et/ou à développer (échanges d'information et de signalement des faits dans le cadre de la sécurité du quotidien, circulation des forces de police dans les parties communes des immeubles, intervention des forces de police sur les rassemblements dans les parties communes, participation situationnelle, quotidienne et active des bailleurs dans la prévention des troubles, modalités de plainte pour les représentants des bailleurs et prise en charge des agressions du personnel des bailleurs, association de la DDSP 54 à la réflexion liée aux projets de renouvellement urbain, programmes de restructuration ou réhabilitation...).

Enfin, le plan d'actions sur la prévention de la radicalisation a été annexé au Contrat de Ville (délibération du conseil métropolitain du 15 décembre 2017) et doit contribuer à former les acteurs de terrains et à assurer une prévention primaire (diffusion des valeurs de la République, éducation à l'usage des réseaux sociaux et d'internet, etc...). Reposant sur un comité de suivi, il doit également favoriser la bonne transmission des informations avec la cellule de suivi préfectorale, notamment en ce qui concerne les signalements de personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation.

- **ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES PUBLICS**

Une expérimentation a été menée à partir de 2015 sur le plateau de Haye sous l'impulsion de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Métropole en lien avec la CAF, les CCAS et les acteurs associatifs. Celle-ci a abouti à la mise en place d'un réseau d'acteurs facilitant les échanges notamment autour de situations complexes et la mise en place d'outils (banque de ressources...). La démarche a vocation à s'étendre sur les autres quartiers en l'adaptant à la situation propre de chacun.

- **PARENTALITÉ**

2 Comités Territoriaux de Soutien à la Parentalité (CTSP) ont été mis en place. Un sur le plateau de Haye, animé par le Centre Social la Clairière, et un sur

Nancy-Haussonville- Laxou/Provinces animé par celui de Jolibois.
Ces instances regroupent un ensemble de partenaires pour travailler sur les modes de collaboration des projets communs. 5 QPV sont ainsi « couverts » par ces réseaux d'acteurs.

• EDUCATION – JEUNESSE

Septembre 2019, le plateau de Haye qui comprend 2 QPV a reçu la labellisation « Cité Educative ». C'est la seule Cité Educative en France parmi les 80 qui a une dimension intercommunale, associant 3 communes, la Métropole, l'Etat et le Rectorat. Mobilisant un large partenariat, le programme d'actions est en cours d'élaboration.

De plus afin d'assurer une continuité éducative territoriale dépassant le cadre scolaire et associant les parents, un « contrat éducatif métropolitain » sera passé entre la Métropole et le Rectorat Nancy-Metz.

Il existe 5 Dispositifs de Réussite Educatives (DRE) sur le territoire : Jarville, Laxou, Maxéville, Nancy, Vandoeuvre

Une grande variété professionnelle des membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) de chaque PRE se mobilise autour de la situation individuelle de l'enfant et contribue à la réussite de ce dispositif.

Les actions des PRE s'inscrivent dans les priorités données par le CGET dans les champs :

- de la santé,
- de la découverte culturelle,
- du soutien éducatif (apprentissage du langage pour les tout-petits, lecture écrite, accompagnement à la scolarité renforcé...),
- de l'accompagnement à la parentalité,
- de la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire.

Chaque année, environ 700 enfants et jeunes sont pris en charge, issus majoritairement des quartiers prioritaires de la ville. Le taux d'individualisation des parcours apparaît très satisfaisant (96 %) et nettement supérieur à la moyenne nationale (80%).

En termes de résultats, la majorité des DRE présente des objectifs atteints avec une nette amélioration du comportement de l'enfant vis à vis des autres et aussi du corps enseignant, une meilleure relation parents/école, etc... ce qui rejaillit souvent sur les résultats scolaires.

• APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE

En 2016, une démarche a été engagée sous l'impulsion de la DDCS 54 avec un double objectif : un renforcement qualitatif de l'offre de formation et une organisation structurée de celle-ci sur le département et en particulier sur la Métropole du Grand Nancy.

Ainsi, dans une démarche de professionnalisation des formateurs/intervenants au sein des ateliers socio-linguistiques, des modules de formation sont proposés depuis septembre 2017 par le Centre académique des examens et des certifications. Une cartographie des structures a été réalisée et ce recensement est intégré dans la plateforme régionale PAROL Grand Est.

Début 2018, 15 structures (sur 61 recensées) se sont engagées dans une démarche de professionnalisation et plus de 60 bénévoles/salariés ont été formés

En complément de cette démarche, une expérimentation du français à visée d'insertion professionnelle initiée par l'État, en lien avec Pôle Emploi, le CD 54, l'OFII, a démarré fin octobre 2017 à destination de primo-arrivants, s'est poursuivie et amplifiée en 2018-2019 en s'appuyant sur certaines associations de la Métropole, les professionnalisant ainsi davantage.

Enfin, en juin 2019 a été adopté un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration conclu en l'Etat et la Métropole. Il permet de soutenir des actions pour les réfugiés afin d'améliorer l'accès à la formation, linguistique et professionnelle, l'accès à l'emploi, au logement, aux soins et faciliter l'accès au droit ainsi que l'aide aux communes pour la scolarisation des enfants réfugiés.

- **PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Le Plan de prévention et de lutte contre les discriminations a été annexé au contrat de ville en décembre 2017. Celui-ci se décline en programme d'actions dans les champs de : l'emploi (volet porté par la Maison de l'Emploi), le logement avec une sensibilisation des membres des commissions d'attributions de logement et, la santé en lien avec le Contrat Local de Santé.

Le Comité Opérationnel de Suivi Opérationnel, composé des signataires du contrat de ville, des acteurs associatifs concernés et du Défenseur des droits, poursuivra l'animation et l'accompagnement du plan territorial et rendra compte au Comité de Pilotage du Contrat de Ville des avancées et des freins identifiés.

- **CADRE DE VIE – NPRU - HABITAT**

• **NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN**

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et dans la continuité du Projet de Rénovation Urbaine 2004-2016, 3 sites ont été retenus :

- 2 sites d'intérêt national : le Plateau de Haye Nancy / Maxéville et les Provinces à Laxou,
- 1 site d'intérêt régional : Les Nations / Haussonville à Vandoeuvre-lès-Nancy et Nancy.

Un protocole de préfiguration a été signé le 16 janvier 2017. Il a permis de mener les études nécessaires à l'élaboration des projets urbains. Ces projets vont renforcer la diversité de l'habitat pour favoriser les parcours résidentiels, faciliter la mixité fonctionnelle, veiller à la qualité des programmes immobiliers et des aménagements, optimiser les modes de déplacements ou encore lutter contre la précarité énergétique.

Les projets urbains ainsi élaborés ont été validés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires lors du Comité d'Engagement du 17 avril 2019. Une nouvelle convention multi-sites avec l'ANRU sera signée au plus tard par l'ensemble des partenaires fin 2019.

- **CADRE DE VIE**

☞ **Dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (GUP)**, une nouvelle convention cadre a été signée en 2018 couvrant la période du N.P.R.U., soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Plusieurs conventions territorialisées ont également été renouvelées en 2017 (Californie, Saint-Michel Jéricho/Grands Moulins, Plateau de Haye, Haussonville). L'année 2018 a permis à la ville de Vandoeuvre d'élaborer sa nouvelle convention territorialisée.

Les coordinations GUP sont sous le pilotage et l'animation des communes en associant les services concernés de la Métropole et des bailleurs. Les interventions de la Métropole, des villes et des bailleurs sur ces quartiers sont renforcées en matière d'entretien d'espaces publics, de gestion des déchets, des encombrants....

☞ **Les conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties**

Le dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.) pour les bailleurs sociaux vise à **compenser les surcoûts pour ceux-ci, liés aux besoins spécifiques**, dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en matière de qualité de service, comme la qualité des relations locatives, la tranquillité, ...

Créé en 2001 par l'Etat, il a été pérennisé dans le cadre de la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et la Loi de finances 2015, pour la période 2015-2020.

Désormais, l'utilisation des sommes générées par l'abattement fait l'objet de conventions annexées au Contrat de Ville : le 16 décembre 2016, celles-ci ont été signées par l'ensemble des partenaires (Etat, Grand Nancy, communes, UeS, bailleurs sociaux) sur les 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les contreparties à l'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la T.F.P.B., s'articulent avec les enjeux du contrat de ville et avec les démarches de gestion urbaine de proximité (G.U.P.), pilotées par les communes et initiées dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

L'économie réalisée par les organismes H.L.M., dans le cadre de cet abattement, est totalement réinvestie au sein des Q.P.V. tant par des actions nouvelles que par des actions pérennisées. Force est de constater que les missions des bailleurs sociaux s'élargissent de plus en plus, au-delà du droit commun, dans le cadre d'un dispositif gagnant-gagnant.

- **HABITAT**

☞ **La Conférence Intercommunale du Logement** a été installée le 4 décembre 2017

Le Document d'Orientation Stratégique sur les attributions de logements HLM, structuré autour des 4 grands enjeux (mixité sociale à l'échelle de l'agglomération à l'échelle des QPV, politique d'attribution, ménages prioritaires) a été validé en avril 2019)

La stratégie intercommunale de relogement, déjà mise en œuvre dans le PRU s'appuie sur une Charte Partenariale de Relogement renouvelée. Cette charte précise également les engagements pris par l'ensemble des partenaires concernés par la démarche de relogement : Etat, bailleurs sociaux, Union et Solidarité, Conseil Départemental, communes, Caisse d'Allocation Familiale, Action Logement, associations de locataires.

L'Elaboration de la Convention intercommunale d'attribution est en cours et sera finalisée pour la fin de l'année 2019. Elle déclinera la mise en œuvre opérationnelle des orientations DOS.

☞ **Les copropriétés :**

Depuis 2015, une **étude pré-opérationnelle** des copropriétés potentiellement fragiles a été menée pendant la phase « Protocole » du NPRU et sa première tranche, restituée en Comité de pilotage du PRU le 31 mai 2018, focalisait sur les copropriétés NPRU. L'étude est également menée sur les autres QPV non couverts par le NPRU.

Annoncé en octobre 2018 par le Ministre DENORMANDIE, **le Plan Initiative Copropriétés** fait l'objet d'une déclinaison régionale dans laquelle la Métropole du Grand Nancy a inscrit 3 copropriétés : la Bergamote à Nancy sur le Plateau de Haye, qui fera l'objet d'un recyclage dans le cadre du NPRU, la copropriété Jarville/sous Bois à Jarville-la-Malgrange, en OPAH copropriété en difficultés, et la copropriété

des Ombelles à Nancy sur le Plateau de Haye, qui va faire l'objet d'une étude pré-opérationnelle. Ce plan consiste en un suivi régional mensuel, en un fléchage prioritaire des crédits de l'Anah sur les copropriétés inscrites et à un déploiement d'aides spécifiques.

I.2. LES MOYENS FINANCIERS SPÉCIFIQUES

Pour la Métropole,

- les efforts financiers au titre de la cohésion sociale ont été constants depuis 2015 malgré les budgets contraints depuis 2013 : soutien aux actions de porteurs associatifs ou communaux,
- le maintien des subventions à la Maison de l'Emploi/Mission Locale du Grand Nancy.

La Métropole est maître d'ouvrage du NPRU et assure une part de son financement, notamment pour les espaces publics et les opérations d'aménagement.

Il faut souligner, qu'elle assume également l'absence de recettes sur la part de TFPB touchée par l'abattement qui bénéficie aux organismes HLM.

Au titre des moyens dédiés par l'Etat à la politique de la ville, on peut noter :

- une enveloppe annuelle dédiée au financement d'actions s'inscrivant dans les enjeux définis au contrat de ville qui est stable depuis 2015,
- une subvention constante du dispositif de réussite éducative (Jarville, Laxou, Maxéville, Nancy, Vandoeuvre),
- des financements spécifiques pour des actions déposées au titre du dispositif Ville, Vie, Vacances,
- la compensation aux collectivités à hauteur de 40% de l'abattement fiscal sur les propriétés bâties des organismes HLM en QPV,
- la dotation politique de la ville qui doit permettre d'améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendue aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'enjeu étant de rendre les communes plus attractives, en complémentarité avec les projets de rénovation urbaine et les actions partenariales initiées dans le cadre du contrat de ville. Cette dotation est variable en fonction des projets déposés par les 3 collectivités éligibles (Vandoeuvre, Jarville et Maxéville),
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour les communes de Nancy, Vandoeuvre, Jarville, Laxou et Maxéville,
- de l'aide aux postes via le dispositif adultes relais et les postes Fonjep.

I.3. UNE EVALUATION A MI PARCOURS

L'évaluation à mi-parcours, menée de novembre 2018 à juin 2019 établie conjointement par les signataires du contrat de ville, les porteurs de projets et les conseils citoyens, a permis de proposer des pistes d'amélioration relatives à la gouvernance, l'ingénierie et la place des conseils citoyens.

• LA GOUVERNANCE

La gouvernance actuelle du contrat de ville du Grand Nancy repose sur :

- un comité de pilotage (Copil) plénier tenu régulièrement (1 à 2 fois par an), présidé par le Préfet et le Président de la Métropole, en lien avec les villes et associant 9 représentants de conseils citoyens. Il a vocation à valider la stratégie et le programme d'actions annuel,
- des Copil sur le volet urbain pour les quartiers ayant un projet de renouvellement urbain,
- des Copil thématiques (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance, Comité de pilotage du CLS 2, Comité de Pilotage Emploi-insertion, Accès aux droits, ...),
- un comité technique appelé Groupe projet Politique de la Ville (G2PV) qui se réunit régulièrement et rassemble les techniciens des différents signataires. Il se veut être un espace de dialogues entre techniciens, permettant d'élaborer la programmation annuelle du contrat de ville, de favoriser le partage d'informations, de connaissance sur des actions ou des dispositifs...
- des groupes de travail dans une logique de démarche projet...

Eu égard aux conclusions du rapport évaluatif (*synthèse en annexe*), il en ressort :

- la gouvernance est portée au niveau métropolitain depuis de nombreuses années, mobilise un large partenariat dans le champ de l'humain et de l'urbain et se réunit régulièrement. Toutefois, cette instance large doit pouvoir mieux remplir sa fonction « stratégique », avec la définition d'orientations et priorités annuelles, sur la base d'une méthode ascendante à conforter,
- les différents signataires du contrat de ville partagent globalement les mêmes constats et objectifs généraux mais la multiplicité des plans, appels à projets..., rend difficile une réelle mise en cohérence, chacun disposant de ses propres critères et calendrier,
- la présence plus assidue de certains signataires du contrat de ville permettrait, notamment aux instances techniques, de mieux articuler les politiques de droit commun avec la politique de la ville,
- les acteurs associatifs ont fait part de leur souhait d'être mieux associés à la gouvernance, notamment par un retour régulier des informations sur les échanges lors des comités de pilotage.

- **L'INGENIERIE**

L'ingénierie concerne l'ensemble des moyens mis en œuvre par les signataires en faveur des QPV, qu'il s'agisse de moyens humains, techniques ou financiers.

Il s'agit également de la mission d'**animation du contrat de ville** dans ses différentes composantes (coordination des acteurs et animation de « réseaux », recueil des besoins, élaboration du projet de développement urbain et social pour le territoire, accompagnement et appui à l'émergence de projets, instruction et suivi des dossiers, etc.).

Toutefois, tous les QPV ne fonctionnent pas de la même manière (existence ou non de coordinations...), ce qui est lié aux différences entre QPV des besoins, des ressources, des acteurs....

L'ingénierie du contrat de ville du Grand Nancy s'articule autour d'une équipe projet spécifique, composée de chefs de projets territoriaux (postes financés par les villes et pour quelques-uns cofinancés par l'État), des chefs de projets thématiques d'agglomération (financés par la Métropole pour le volet cohésion sociale et cofinancés Métropole et ANRU pour le NPRU, et Métropole-Etat pour le chef de projet emploi). Sur le volet habitat, 2 agents ont été recrutés pour mettre en œuvre la stratégie intercommunale sur les attributions de logements HLM.

Celle-ci fonctionne plus largement sur une collaboration avec les services de droit commun des communes, ceux de la Métropole, des agents de l'Etat/ DDCS, des délégués du préfet et des autres signataires.

- **LA PARTICIPATION CITOYENNE**

Au sein de la Métropole du Grand Nancy, il ressort de l'évaluation à mi-parcours que les **conseils citoyens (CC) sont actifs**. Ils mettent régulièrement en œuvre des actions avec les habitants et participent à des événements sur le territoire. C'est également un espace qui permet de construire un point de vue collectif sur le quartier.

Les conseils citoyens et les signataires du contrat de ville ont toujours exprimé leur volonté d'échanger et de dialoguer.

Ainsi, la Métropole réunit depuis 2016, tous les conseillers issus des 9 conseils citoyens existants, conformément aux engagements pris en 2015 dans le contrat de ville.

La mise en œuvre de ces orientations renforcées repose de fait sur une gouvernance et une ingénierie adaptées. « Rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné » (Pacte de Dijon, avril 2018).

II. ENJEUX 2019 – 2022 : MOBILISATION DES ACTEURS ET INCLUSION DES HABITANTS - ATTRACTIVITE DES QUARTIERS – NOUVEAUX MODES DE FAIRE

Le 4 juillet 2019, les membres du comité de pilotage ont acté les priorités et lancer la démarche d'élaboration de ce protocole,

Les priorités sont les suivantes :

- éducation- petite enfance – parentalité, avec une attention forte sur ce dernier champ à porter,
- emploi et insertion professionnelle,
- cadre de vie,
- sécurité,
- mobilités.

Le respect de l'égalité des femmes et des hommes dans l'élaboration d'un projet d'actions et dans l'impact des actions menées sera une priorité.

II.1. MOBILISATION DES ACTEURS, INCLUSION DES HABITANTS

- L'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- **Déployer le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PaQte) pour développer des projets professionnels**

Il s'agit de mobiliser les entreprises qui veulent œuvrer à une meilleure inclusion économique des quartiers prioritaires et de leurs habitants par une démarche concrète autour de 4 piliers : sensibiliser, former, recruter et acheter :

- la sensibilisation des plus jeunes au monde de l'entreprise, par le stage de 3ème ou encore des interventions en milieu scolaire sur le thème de l'entrepreneuriat,
- l'accès à l'alternance, pour permettre l'insertion professionnelle de la jeunesse des quartiers, mais aussi la reconnaissance des compétences,
- la promotion du recrutement sans discrimination, par l'autodiagnostic et la formation, ou encore des plateformes dédiée,
- le développement économique des quartiers en facilitant les achats auprès des entrepreneurs qui y sont implantés ou y recrutent,
- la promotion des clauses d'insertion dans la commande publique (cf. 2^{ème} charte pour l'emploi et l'insertion), en lien avec le NPRU, pour offrir des parcours d'insertion de nature diversifiée et durable aux personnes les vulnérables dont celles issues des QPV.

- **Favoriser le développement des crèches à vocation d'Insertion professionnelle (AVIP) pour favoriser l'accès à l'emploi des parents éloignés de l'emploi notamment des parents isolés.**

Dispositif promu au niveau national, cet objectif est également un axe de la « coordination Petite Enfance » animée par la CAF et à laquelle les villes et la Métropole sont associées.

- **Poursuivre l'accompagnement des personnes dans un parcours d'autonomisation ou d'aide au numérique et coordonner les acteurs**

Les partenaires du contrat de ville soutiennent une vingtaine d'acteurs associatifs sur les quartiers de la Métropole qui proposent aux habitants un accompagnement numérique notamment pour les démarches administratives (dématérialisation du RSA en avril 2017...).

L'objectif étant le « 100% numérique » pour 2022, il s'agit de mettre en place une démarche de coordination de formations, à l'instar de la coordination FLE.

L'objectif est d'assurer un accompagnement de qualité aux habitants dans leur démarche d'insertion à l'emploi et d'accès aux services publics.

Ces objectifs seront déclinés au sein de la stratégie métropolitaine d'inclusion numérique initiée en octobre 2019, avec le concours de la startup WeTechCare, en deux grandes étapes :

- le diagnostic de l'offre existante en matière d'accompagnement numérique et l'analyse des besoins ;
- la définition d'un plan d'actions sur lequel les acteurs opérationnels et institutionnels pourront s'appuyer pour travailler en réseau afin de créer de véritables parcours d'inclusion numérique.

- **Coordonner à l'échelle métropolitaine les projets s'inscrivant dans le Plan d'Investissement pour les Compétences (P.I.C)**

Ceux-ci s'adressent aux demandeurs d'emploi comme le « PIC invisibles » qui vise à détecter, repérer et accompagner les publics jeunes vers l'emploi par une aide à l'accès à la formation et/ou au recrutement, le PIC 100 % inclusion ou le PIC réfugiés.

- LE SOUTIEN A L'EDUCATION, LA PETITE ENFANCE, LA PARENTALITE

L'accompagnement des familles dans leur fonction parentale à chaque moment de la vie, notamment auprès des jeunes mères et des familles monoparentales, est un enjeu fort.

Le plan d'actions pourra se décliner sur les objectifs généraux suivants :

- développer des modes d'accueil occasionnels et/ou à horaires atypiques,

- accompagner la scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans et développer celle des moins de 3 ans, en lien avec l'Education Nationale,
- renforcer la formation des professionnels et des bénévoles intervenant dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), dispositif d'aide à la scolarité avec des actions en dehors des temps de l'école, centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire,
- agir en complémentarité au niveau de l'éducation scolaire et sociale (une des actions phares étant la Cité éducative sur le plateau de Haye),
- accéder à l'éducation facteur d'égalité des chances et de cohésion sociale pour les enfants et les jeunes, vivant dans les quartiers.

- LE SAVOIR HABITER

Celui-ci doit être renforcé afin d'assurer une meilleure qualité de vie dans les logements, en s'appuyant sur les outils pédagogiques, dont certains sont développés par les bailleurs sociaux ou les associations et les centres sociaux.

II.2. ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : SOUTENIR LES ENTREPRISES DES QUARTIERS

- Favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises

Il s'agit de sensibiliser les publics à la création d'activité (ADIE, Coopérative jeunesse de services...) dans les QPV et les ZFU-Territoires Entrepreneurs.

Un projet de tiers-lieux regroupant des écosystèmes et des acteurs diversifiés est en cours de montage actuellement. Il viendra renforcer les dynamiques en place et permettra de créer des interactions nouvelles entre les acteurs.

- Coordonner les acteurs de l'économie sociale et solidaire (E.S.S.) de la Métropole et renforcer l'accompagnement des projets émergents

De nombreux acteurs interviennent dans ce champ sur la Métropole. Une coordination permettant de les rapprocher d'innovation sociale favoriserait le développement d'actions, le développement de la R&D sociale et des dynamiques collaboratives innovantes autour de l'accès au foncier et à des tiers-lieux.

- LES MOBILITES

En tant qu'autorité organisatrice des transports, la Métropole appréhende ce champ au-delà des seuls transports en commun, en prenant en compte l'ensemble des mobilités et notamment les mobilités actives.

Force est de constater qu'**aucun Quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV) de la Métropole n'est enclavé** et que tous sont desservis par les transports en commun. Ainsi, dans le cadre du projet de nouveau Tramway du Grand Nancy, le quartier des Nations à Vandoeuvre sera même mieux desservi puisque le nouveau tracé empruntera l'avenue de l'Europe qui traverse le quartier.

Sur l'ensemble du réseau de transport en commun, un nouveau plan transports est effectif depuis fin août 2019.

Enfin, une « tarification solidaire transport » est à l'étude et devra être soumise au conseil métropolitain. Ce dispositif de droit commun bénéficiera également aux habitants des quartiers.

Face à ces changements, l'attention pourra être portée sur un accompagnement renforcé à l'usage des différentes mobilités (connaissance des tarifs, nouveau plan transport, vélo...) pour les publics des QPV, en lien avec les acteurs de la proximité, afin d'apporter des réponses de compréhension aux questions : Comment cela fonctionne-t-il ? Combien ça coûte ? ...

La politique publique « mobilités » prend en compte les difficultés des habitants des QPV en :

- proposant un accompagnement à l'usage de différents modes de mobilités, notamment le vélo,
- offrant une meilleure compréhension des dispositifs existants et de leur fonctionnement,
- permettant l'accessibilité aux transports de droit commun, financièrement.

- UN CADRE DE VIE DE QUALITE

Depuis la signature du contrat de ville en 2015, deux problématiques se sont renforcées et nécessitent de conforter les actions validées sur le volet cadre de vie : les copropriétés et la propreté sur les quartiers.

Suite à l'étude menée par la SAPL Grand Nancy habitat sur les copropriétés des quartiers NPRU, la Métropole va mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique, promu par l'Agence nationale de l'habitat : le **Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)**, qui vise à poursuivre le suivi des copropriétés des QPV, approfondir la connaissance de leurs fragilités et déterminer un programme d'actions adapté, destiné à fournir à la copropriété des outils et un accompagnement individualisé pour résoudre les 1ères difficultés.

Plus spécifiquement, le POPAC, dont le suivi-animation sera confié à notre opérateur, la SAPL Grand Nancy habitat, est un outil de prévention des difficultés, qui repose sur un repérage exhaustif et en temps réel des copropriétés manifestant des signes précurseurs de fragilité.

Il permet de développer une pédagogie administrative, sociale et technique à l'usage des syndicats, conseils syndicaux, copropriétaires, maîtres d'œuvre... En quelque sorte, le POPAC fait appel à une méthodologie comparable au dispositif expérimental Coproactif mais élargie à des domaines plus vastes, tels que l'accompagnement social et juridique, et complétée par un volet de veille des copropriétés.

Le changement d'image des quartiers nécessite une attention particulière sur l'amélioration du cadre de vie et la propreté

Cet enjeu est réaffirmé au sein du présent avenant afin que les dispositifs adéquats soient mobilisés en tant que besoin :

- les programmes annuels d'actions des conventions d'utilisation de l'abattement de T.F.P.B. co-pilotées par la Métropole et l'Etat,
- les conventions de gestion urbaine de proximité, pilotées par les communes.

Par ailleurs, une démarche inter bailleurs, sous l'égide d'Union et Solidarité, d'un travail en commun avec les services de la Métropole, les communes, autour de la gestion des déchets et des encombrants se met en place avec la réalisation d'un état des lieux des pratiques des bailleurs (durant l'état 2019). Le partage de cet état des lieux et la recherche de pistes d'améliorations avec la Métropole se feront lors d'une réunion de travail en décembre 2019.

II.3. AMELIORATION DE LA COHESION DES ACTEURS AUTOUR DE NOUVEAUX MODES DE FAIRE

- AMELIORER LES COOPERATIONS AU SEIN DE LA GOUVERNANCE ET DE L'INGENIERIE DE PROJET

La gouvernance mobilise un nombre important d'acteurs suite à la loi 2014 fusionnant au sein d'un même contrat : la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Ainsi, il est proposé de :

Au sein des QPV :

- POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DES COORDINATIONS DE PROXIMITE SUR LES POLITIQUES DE COHESION SOCIALE

Les coordinations n'existent pas sur tous les QPV sur la cohésion sociale et le cadre de vie, contrairement au NPRU sur les 3 sites concernés.

Toutefois, elles s'avèrent utiles sur des champs où les politiques et les dispositifs sont nombreux. Elles permettent, à échéance régulière, d'identifier les besoins pour les habitants des QPV, d'obtenir une meilleure lisibilité des rôles et actions de chacun, de compléter un diagnostic et le partager, de définir des orientations dans le cadre du projet de territoire.

Ensuite, pour définir les enjeux, communs et spécifiques, au niveau de l'agglomération, ces espaces « locaux ou quartiers » devraient être coordonnés pour faire remonter les besoins, définir et actualiser les orientations stratégiques, voire identifier les phénomènes émergents.

Les coordinations territoriales (et thématiques : cohésion sociale, santé, emploi...) sont impulsées par le ou les territoire(s) de proximité (communes, chefs de projet territoriaux...) en associant un (ou des) représentant(s) de l'État, de la Métropole, des autres communes, des partenaires concernés et des conseils citoyens.

Elles peuvent se poser sur des espaces déjà existants, afin de ne pas multiplier les instances. Pour exemple, il existe des coordinations territoriales Emploi dans certains QPV, où il pourrait y avoir la possibilité de mettre des points Cohésion Sociale à l'ordre du jour pour favoriser les synergies, comme cela se fait sur le plateau de Haye.

En termes de calendrier, il est préconisé de les réunir en début d'année afin de porter à connaissance du comité de pilotage plénier de juin, dans une démarche ascendante, les éléments lui permettant de définir les orientations métropolitaines ou spécifiques.

Sur le Grand Nancy

Le comité de pilotage valide :

- la stratégie et le plan d'actions à mener, au regard du diagnostic et des besoins identifiés, sur la base des remontées des QPV,
- la programmation du contrat de ville.

Une instance participative nouvelle viendra compléter la démarche avec l'organisation d'une rencontre annuelle mixant les porteurs de projets toutes politiques publiques confondues, les conseillers citoyens, les élus, les institutions, ..., comme demandé par les porteurs associatifs lors de l'évaluation.

- DEVELOPPER L'ARTICULATION ET LA MISE EN COHERENCE DES DIFFERENTES POLITIQUES PUBLIQUES

Permettre une évolution de la situation des habitants-es des territoires en politique de la ville nécessite en premier lieu **une mobilisation des politiques publiques « dites de droit commun »** (Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art.1).

Il s'agira d'abord d'identifier les dispositifs de droit commun et de les différencier des actions spécifiques, notamment sur l'emploi et l'accompagnement social.

- CLARIFIER LE ROLE DES CONSEILLERS CITOYENS POUR RENFORCER LA PARTICIPATION CITOYENNE

Afin de soutenir la dynamique des conseils citoyens, il conviendra d'améliorer leurs modalités d'information en favorisant les instances de rencontres.

Les rencontres à l'échelle métropolitaine et départementale associant également les différents acteurs de la politique de la ville doivent être maintenues.

Les partenaires veilleront à associer des conseils citoyens aux différentes étapes du contrat de ville. Cette volonté pourra se matérialiser par un avis de consultation des conseils citoyens à chaque étape du contrat de ville (appel à projets, rapport annuel, groupes de travail...). Les besoins émis par chaque conseil citoyen sur les enjeux prioritaires de son quartier pourront être annexés à l'appel à projet annuel du contrat de ville.

Afin d'asseoir plus encore la parole des habitants dans l'élaboration de la politique de la ville, les conseils citoyens participeront aux différentes coordinations territoriales ou thématiques. Ils seront ainsi associés à l'établissement d'un diagnostic et à l'identification d'un besoin.

L'évaluation a montré que les conseils citoyens ne sont pas suffisamment connus des habitants des quartiers (qui ne connaissent parfois même pas leur existence). Il s'agit de leur apporter le soutien nécessaire pour qu'ils soient mieux identifiés auprès des acteurs de proximité.

- ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS : SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET SECURISATION

Les sollicitations auprès des associations peuvent être redondantes, notamment en matière administrative. En effet, chaque financeur exige les mêmes documents, parfois au sein même de sa propre entité (statuts, compte de résultats, compte-rendu d'assemblée générale..., etc.).

Il s'agirait de mettre en œuvre le **programme « dites-le nous une fois » auprès des porteurs de la politique de la ville**, en s'appuyant sur la plateforme de dépôt des demandes de subventions pour la politique de la ville, DAUPHIN.

Cela consiste à ne fournir qu'en une seule fois les différents justificatifs, afin de soulager les porteurs de projets et de leur dégager du temps pour qu'ils se centrent sur leur cœur de métier à savoir l'accueil et l'accompagnement des publics. Aux financeurs de s'organiser pour récupérer les pièces.

Pour sécuriser le fonctionnement des associations, l'Etat va réfléchir à la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Enfin, il conviendra de permettre aux associations de disposer de locaux adaptés et de lieux dédiés afin d'offrir les conditions favorables à des échanges et coopérations (dans le cadre de conventions de gestion des m² sociaux, bailleurs ou villes).

II.4. RENFORCER L'EVALUATION ET LE SUIVI DES ACTIONS

La définition d'un diagnostic, la mise en œuvre opérationnelle d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés et l'établissement d'indicateurs de réussite partagés seront formalisés ultérieurement dans des fiches actions, qui seront élaborées au sein de groupes de travail. Celles-ci serviront aussi à l'évaluation finale du contrat de ville en 2022.

Ces indicateurs devront permettre d'évaluer pour chaque action du contrat : la pertinence, l'efficacité, la cohérence, l'impact.

Ces indicateurs permettront de préparer l'évaluation finale du contrat de ville en 2022 qui portera sur :

- le niveau d'engagement des signataires,
- la réalisation d'un bilan,
- la capacité à identifier les problématiques du territoire,
- le fonctionnement des instances de gouvernance (pilotage et animation),
- la communication régulière sur les actions du contrat de ville en direction des habitants et des acteurs.

Tous ces objectifs traduisent l'esprit et la méthode pour le contrat de ville pour les 3 ans à venir, en synergie avec le projet métropolitain et la stratégie nationale pour la politique de la ville

III. DES ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES D'ICI 2022

Les signataires réaffirment leur volonté de mobiliser les moyens de leurs institutions respectives afin de concourir à la mise en œuvre des orientations et actions opérationnelles du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétences respectifs.

Cette mobilisation des moyens (techniques, humains et financiers) se fait dans le respect des décisions prises par chaque signataire et selon leurs procédures respectives (autorisation, attribution de crédits...) autour de 3 axes :

- mobilisation, coordination, animation des acteurs,
- évaluation des politiques et actions,
- simplification pour les porteurs, clarification et lisibilité du qui fait quoi.

Ceci participe à un nouveau mode de faire plus participatif et valorisant.

III.1. LES ENGAGEMENTS COMMUNS A TOUS

Les signataires s'engagent à :

- poursuivre les actions déjà engagées et le soutien aux démarches en réseau, territoriales ou thématiques ainsi que les démarches participatives (animation, ...). L'aide au poste ne relève toutefois pas de la politique de la ville ;
- désigner un référent technique qui sera l'interlocuteur des partenaires et assurera la transversalité interne ;
- élaborer, en lien avec les partenaires, **des fiches actions** répondant aux axes prioritaires du présent avenant dans le respect des compétences de chacun.
Les fiches actions qui seront annexées à cet avenant feront l'objet d'un envoi aux signataires ;
- favoriser l'émergence d'actions répondant aux nouveaux besoins des habitants ;
- favoriser un déploiement de certains projets répondant aux besoins des habitants ou au niveau d'autres quartiers ;
- contribuer à l'évaluation finale du contrat de ville et du protocole d'engagements renforcés et réciproques ;
- favoriser l'articulation de la politique de la ville avec la politique de la CAF 54 en matière de petite enfance, de parentalité et d'accès à l'éducation, et avec l'Education nationale.

III.2. LES ENGAGEMENTS PARTICULIERS

L'État et la Métropole du Grand Nancy, porteur du contrat de ville, s'engagent à :

- améliorer la visibilité des actions financées au contrat de ville en assurant un retour sur les actions menées et sur les dynamiques d'acteurs,
- proposer ou inciter les acteurs à présenter des processus facilitant l'appropriation des actions et dispositifs auprès des conseils citoyens et des acteurs associatifs,
- assurer, en lien avec les signataires, l'animation des instances de gouvernance,
- décliner les engagements du « Pacte de Dijon » et les 40 mesures de l'État dans la stratégie de la politique de la ville.

III.3. . PROROGATION DES CONVENTIONS DE L'UTILISATION DE TFPB

La durée des conventions de l'utilisation de la TFPB, signées le 16 décembre 2016, prorogées par avenant en date du 18 décembre 2018 jusqu'en 2020, est alignée sur la durée du contrat de ville.

IV. PRIORITES ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'ICI 2022

PETITE ENFANCE – PARENTALITE – EDUCATION

Dans le cadre de la politique de la ville, la politique publique « de la petite enfance, de la parentalité et de l'Éducation » doit :

- consolider le volet éducatif des contrats de ville à l'occasion de leur révision à mi-parcours,
- tendre au bien-être de l'enfant par un environnement serein et éducatif,
- garantir une continuité éducative par l'articulation des différents acteurs.

Pour la Petite enfance, les objectifs spécifiques portent :

- sur l'offre
 - maintenir et pérenniser l'offre de service actuelle, de qualité et diversifiée, en direction de la petite enfance d'ici 2022,
 - développer et faire connaître des offres d'accueil spécifiques en fonction des besoins des familles, développer des modes d'accueil occasionnels et/ou à horaires atypiques,
 - fédérer l'offre associative autour du développement global – émotionnel, social et cognitif – de l'enfant ;
- auprès des publics et acteurs :
 - accompagner la scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans et développer celle des moins de 3 ans,
 - accompagner les publics vulnérables vers les offres d'accueil et de services pour améliorer le recours aux dispositifs existants.

Les objectifs « Parentalité » sont les suivants :

- accompagner les familles dans leur fonction parentale à chaque moment de la vie, notamment les jeunes mères et les familles monoparentales,
- accompagner le développement des dispositifs de soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale,
- généraliser des coordinations territoriales de soutien à la parentalité (CTSP) sur les secteurs de la Métropole non couverts (Est,...).

Enfin en terme d'éducation, prévention, jeunesse :

- accompagner les jeunes sur le numérique et renforcer la présence éducative sur internet en développant l'esprit critique,
- développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs,

- assurer l'appropriation par les habitants des quartiers des équipements culturels et sportifs implantés dans les QPV,
- développer l'éducation et la prévention à la santé.

Chaque objectif prendra en compte les enjeux transverses (accès aux droits, égalité femme-homme...).

- **EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Les 2 grands axes sont :

- favoriser l'accès à l'emploi et renforcer l'employabilité des habitants en quartiers prioritaires,
- renforcer l'implication des entreprises, des acteurs publics et favoriser l'émergence d'activités.

Volet Insertion professionnelle

- mobiliser l'IAE, et plus particulièrement le chantier, comme outil au service de l'insertion des demandeurs d'emploi relevant de la politique de la ville et accompagner l'émergence de nouveaux chantiers d'insertion favorisant l'accueil d'un public féminin,
- repérer et mobiliser des publics en QPV,
- lever des freins à l'emploi.

Plus spécifiquement pour le public jeune, en

- luttant contre le décrochage scolaire,
- favorisant l'accès à la qualification professionnalisante,
- favorisant l'insertion des jeunes diplômés des QPV.

et pour tous les publics :

- renforcer la maîtrise de la langue,
- accompagner l'inclusion numérique,
- favoriser les mobilités,
- proposer des modes d'accueil sur des horaires atypiques, notamment en les promouvant auprès des entreprises.

Volet développement économique

- poursuivre le développement du lien avec les entreprises dans le cadre de l'accès aux stages, de la découverte des métiers...(PaQte) ;
- favoriser la création / reprise d'activité et le développement des entreprises :
 - en s'appuyant sur la mobilisation des acteurs experts,
 - en développant des actions expérimentales de proximité,

- en favorisant l'accès aux moyens financiers ;
- favoriser l'installation de nouveaux acteurs économiques notamment à travers la facilitation de l'accès au foncier dans les QPV en lien avec les bailleurs et la promotion du dispositif territoire entrepreneur.

De manière plus transversale, il s'agira de proposer davantage d'articulation aux différentes échelles du territoire en matière de coopération, cela passera par :

- proposer un soutien en matière d'animation/ingénierie dans le cadre des animations infra territoriales,
- élargir le nombre de partenaires qui pourraient être associés dans le cadre des Commissions Uniques d'Instructions (CUI),
- conforter la place des villes au sein du CPEI.

• SECURITE

Dans le cadre de la politique de la ville, la politique publique de la sécurité doit :

- permettre une meilleure coordination entre les différents acteurs,
- accroître l'efficacité de la réponse publique en matière de délinquance,
- faire baisser le sentiment d'insécurité,
- améliorer la sécurité résidentielle.

Ainsi, les objectifs spécifiques suivants sont visés :

- développer la prévention contre le harcèlement de rue,
- permettre aux femmes d'occuper l'espace public,
- lutter contre la délinquance juvénile,
- renforcer le dialogue police-population.

• MOBILITES

La politique publique « mobilités » prend en compte les difficultés des habitants des QPV en :

- proposant un accompagnement à l'usage de différents modes de mobilités,
- offrant une meilleure compréhension des dispositifs existants et de leur fonctionnement,
- permettant l'accessibilité notamment financière aux transports en commun gérés par la Métropole,
- améliorant l'accessibilité physique pour les personnes à mobilité réduite ou personnes handicapées.

• CADRE DE VIE

Les actions déjà engagées pour le cadre de vie seront confortées par la mise en œuvre opérationnelle du NPRU et le déploiement de la stratégie intercommunale

d'attribution.

Les enjeux sont les suivants :

- améliorer le cadre de vie sur les quartiers et la propreté,
- prévenir la fragilisation ou la dégradation des copropriétés.

L'ensemble des signataires ci-dessous valide le contenu de ce protocole et s'engage, conformément à leurs missions et eu égard à leurs compétences, à mettre en œuvre ce protocole jusqu'au 31 décembre 2022.

LES SIGNATAIRES

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Le Président de la Métropole
du Grand Nancy

Le Président du Conseil
Départementale de Meurthe-et-
Moselle
ou son représentant,

Le Maire d'Art-sur-Meurthe
ou son représentant,

Le Maire de Dommartemont
ou son représentant,

Le Maire d'Essey-les-Nancy
ou son représentant,

Le Maire de Fléville-devant-Nancy
ou son représentant,

Le Maire d'Heillecourt
ou son représentant,

Le Maire d'Houdemont
ou son représentant,

Le Maire de Jarville-la-Malgrange
ou son représentant,

Le Maire de Laneuville-devant-
Nancy
ou son représentant,

Le Maire de Laxou
ou son représentant,

Le Maire de Ludres
ou son représentant,

Le Maire de Malzéville
ou son représentant,

Le Maire de Maxéville
ou son représentant,

Le Maire de Nancy
ou son représentant,

Le Maire de Pulnoy
ou son représentant,

Le Maire de Saint-Max
ou son représentant,

Le Maire de Saulxures-Les-Nancy
ou son représentant,

Le Maire de Seichamps
ou son représentant,

Le Maire de Tomblaine
ou son représentant,

Le Maire de Vandoeuvre-Les-Nancy
ou son représentant,

Le Maire de Villers-Lès-Nancy
ou son représentant,

Le Président du SIVU
Saint-Michel-Jéricho
ou son représentant,

Le Président de la Caisse d'Allocation
Familiale
ou son représentant,

Le Président d'Union et Solidarité
ou son représentant,

Le Directeur Général de
Batigère
ou son représentant,

Le Directeur de Meurthe-et-
Moselle Habitat
ou son représentant,

Le Directeur Général de l'Office
Métropolitain de l'Habitat
ou son représentant,

Le Directeur Général
d'Immobilière 3F
Grand Est
ou son représentant,

Le Directeur Général de la
Société Lorraine d'Habitat
ou son représentant,

Le Directeur Général de
l'Immobilière des chemins de Fer
Nord-Est
ou son représentant,

Le Directeur Général de
Logi-Est
ou son représentant,

Le Directeur Général de
Vilogiaou
son représentant,

Le Directeur Général de CDC
Habitat
ou son représentant,

Le Directeur Général de
Présence Habitat
ou son représentant,

Le Président du Conseil Citoyen de
Cœur de Ville

La Présidente du Conseil Citoyen
de Essey Mouzimpré

Le Président du Conseil
Citoyen de NHaussonville

Le Président du Conseil Citoyen de
Laxou Provinces

Le Président du Conseil Citoyen
de La Californie

La Présidente du Conseil
Citoyen de Plateau de Haye
Champ le Boeuf

Le Président du Conseil Citoyen de
Plateau de Haye - Maxéville

Le Président du Conseil Citoyen
de Saint Michel Jericho -
Grands moulins

Le Président du Conseil
Citoyen de Vandoeuvre

Fait à NANCY, le

ANNEXES

PETITE ENFANCE – PARENTALITÉ – ÉDUCATION

Documents de référence : COG – CTG – SDAPEP

Objectifs	Principaux dispositifs	Points de vigilance
PETITE ENFANCE		
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et pérenniser l'offre de service actuelle de qualité et diversifiée en direction de la petite enfance d'ici 2022 ; - Développer et faire connaître les offres d'accueil spécifiques en fonction des besoins des familles ; - Accompagner les publics vulnérables vers les offres d'accueil et de services pour améliorer le recours aux dispositifs existants ; - Développer des modes d'accueils occasionnels et/ou à horaires atypiques ; - Fédérer l'offre associative autour du développement global – émotionnel, social et cognitif – de l'enfant ; - Accompagner la scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans et développer celle des moins de 3 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Crèches familiales ; - Crèches communales ; - Crèche associatives ; - Crèches parentales ; - Micro-crèches ; - Assistantes maternelles, relais et maisons d'assistantes maternelles (RAM, MAM) ; - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) ; - Crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle - Dispositif Arc-en-ciel - Classe passerelle - Lieux d'Accueil Parents-Enfants(LAPE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilité de la structure financière de certaines crèches associatives ; - Baisse du nombre d'assistantes maternelles disponibles ; baisse du nombre de demande d'agrément - Problème de locaux notamment pour les MAM

Objectifs	Principaux dispositifs	Points de vigilance
PARENTALITE		
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les familles dans leur fonction parentale à chaque moment de la vie, notamment les jeunes mères et les familles monoparentales ; - Accompagner le développement des dispositions de soutien à la parentalité et l'animation de la vie sociale ; - Généraliser des coordinations territoriales de soutien à la parentalité (CTSP) sur les secteurs de la métropole non couverts (Est,...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) - Lieux d'Accueil Parents-Enfants - Médiation Familiale - Espaces Rencontre - Espaces de Vie Sociale - Centres Sociaux - Réseau d'accueil d'enfants de familles vulnérables - Réseau MDS - Protection maternelle infantile - Réseau d'accueil d'enfants de familles vulnérables - MDS 	
EDUCATION JEUNESSE		
<ul style="list-style-type: none"> - Agir contre l'échec scolaire et prévenir le décrochage scolaire ; - Conforter et renforcer l'accompagnement à la scolarité des élèves (du primaire au lycée); - Accompagner l'intégration des enfants allophones et de leurs parents, ainsi que les gens du voyage ; - Maintenir la coordination des acteurs et les dispositifs de maîtrise de la langue 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - Aide aux devoirs ; - École ouverte ; - Dispositifs de Réussite Éducative - Cité éducative Plateau de Haye (<i>diagnostics et programme d'actions triannuel</i>) - Plateforme de décrochage scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des CLAS nécessite la formation des professionnels et des bénévoles du CLAS - Liens avec l'éducation nationale à conforter - Agir plus tôt et de manière plus ciblée en

<p>française ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les jeunes sur le numérique et renforcer la présence éducative sur internet en développant l'esprit critique - Développer l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs ; - Assurer l'appropriation par les habitants des quartiers des équipements culturels et sportifs implantés dans les QPV ; - Développer l'éducation et la prévention à la santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours d'excellence - Espace parents dans les établissements scolaires ; - Projet Éducatif Territorial ; - Plan Mercredi ; - Plateforme Stage de 3e en REP et REP+ ; - Unité Pédagogique pour élèves allophones arrivants (UP2A) ; - Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) ; - Prévention spécialisée via le projet « Prév en scène » - Promeneur du net ; - Annexe de prévention de la radicalisation - Plan d'aisance aquatique ; - Micro-Folies (Vandœuvre) ; - Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) sur Vandoeuvre et Nancy ; - Pass-jeunes 54 ; - Tremplin sport ; - Contrat local de santé 2ème génération ; - Cantine à 1 € en primaire et en collège; - Ptit Dèj'. - Savoir 	<p>complémentarité du droit commun dans le cadre des DRE</p>
--	---	--

Objectifs	Principaux dispositifs	Points de vigilance
ENJEUX TRANSVERSES		
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accès aux droits et au numérique pour sécuriser l'environnement des parents ; - Développer l'éducation à l'égalité femme-homme, notamment dans le sport ; - Lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants ; - Soutenir le secteur associatif ; - Lutte contre la radicalisation violente (thème sécurité). 		
DISPOSITIFS OUTILS		
	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie d'inclusion numérique pour la métropole du Grand Nancy - Contrats Locaux de Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles 	

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES QPV

L'impulsion de cette dynamique prend appui sur :

- les orientations du Pacte de Dijon qui propose 8 engagements aux collectivités territoriales et à l'Etat,
- la circulaire n° 6057-SG du 22 janvier 2019, qui initie le programme PAQTE, le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises.

Objectifs	Principaux Dispositifs	Indicateurs
<p>Mobiliser l'IAE et plus particulièrement le chantier comme outil au service de l'insertion des Demandeurs d'Emploi relevant de la politique de la ville.</p> <p>Accompagner avec une attention particulière l'émergence de nouveaux chantiers d'insertion favorisant l'accueil d'un public féminin.</p>	<p>L'atelier Chantier d'Insertion (ACI) et les dispositifs annexes qui lui sont spécifiques (FDPI, PRIAE...).</p> <p>Méthodologie coopérative : Partage d'informations et veille sur l'émergence de projets relevant du modèle économique de l'ACI. (Démarche similaire à celle qui a permis la création de REBOND...).</p>	
<p>1. Repérer et mobiliser les publics</p> <p>2. La levée des freins à l'emploi</p> <p>Public jeune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à la qualification professionnalisante - Lutter contre le décrochage scolaire - Favoriser l'insertion des jeunes diplômés 	<ul style="list-style-type: none"> - PIC Invisibles porté par la Mission Locale <p>PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS A L'EMBAUCHE</p> <p>PACEA/GJ/CIO...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de développement de l'alternance et notamment la prépa-apprentissage (<i>compagnons du devoir...</i>) - Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire 	

<p>Tous publics</p> <p>1. Maîtrise de la langue</p> <p>Et Inclusion numérique</p> <p>2. La mobilité</p> <p>3. Proposer des modes d'accueil sur des horaires atypiques, en lien avec les entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nos Quartiers ont des Talents - SESAME, action de formation Région - 2^{ème} charte pour l'emploi et l'insertion - Actions d'apprentissage du français à visée d'insertion professionnelle (coordination départementale portée par la DDCS ; plateforme PAROL Grand Est...). - Fabrique des territoires à échelle métropolitaine - Renforcer l'action de la Plateforme Mobilité du Grand Nancy en faveur des habitants des QPV. - Dispositif arc en ciel - Crèches VIP 	
Objectifs	Principaux Dispositifs	Indicateurs
<p>Poursuivre le développement du lien avec les entreprises :</p> <p>1. Stages de 3^{ème}</p> <p>2. Découverte des métiers</p> <p>3. Clauses d'insertion</p> <p>4. Accès à l'emploi</p>	<p>Dispositif Charte entreprises et quartiers/ PAQTE et outils afférents (plateforme stage de 3^{ème} ...etc)</p> <p>2^{ème} charte pour l'emploi et l'insertion Vand'emploi/Conviv'Emploi...</p>	

<p>Favoriser le développement économique par la création, la reprise et le développement d'entreprises</p>	<p>ALEXIS Lorraine, France Active Lorraine, Initiative Grand Nancy, ...etc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action expérimentale « demain je serai entrepreneur-se » - Action de l'ADIE - Mini coopérative - Coopératives jeunesse <p>- <i>AMI fabrique des territoires à échelle métropolitaine</i></p>	
<p>Favoriser l'installation de nouvelles entreprises (TPE/PME) sur les QPV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible, lisible l'offre en matière de foncier commercial dont dispose les bailleurs. • Promouvoir le dispositif « territoire entrepreneur » et accompagner la démarche de recrutement en QPV. 	
<p>Favoriser les articulations aux différentes échelles de territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui (animation, ingénierie) aux instances infra territoriales existantes (Vandoeuvre, Plateau de Haye, Maxéville) • Initier une réflexion sur la manière d'associer les communes aux Cellules Uniques d'Instruction spécifiques au volet emploi. • Conforter la place des communes au sein de la CPEI 	

SECURITE

Objectifs	Principaux dispositifs	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Développer la prévention contre le harcèlement de rue ; - Permettre aux femmes d'occuper l'espace public ; - Lutter contre la délinquance juvénile ; - Renforcer le dialogue police-population ; - Favoriser les partenariats - Améliorer la sécurité résidentielle 	<ul style="list-style-type: none"> - FIPDR - VVV - Les mécaniques du lien - Opération Argent de Poche - Équipe Mobile de travaux - Groupes-miroirs - Délégués à la cohésion police-population - Groupes de partenariats opérationnels (GPO) - Contrat local de sécurité - Convention justice/bailleurs/DDSP 	<p>Aucune action spécifique n'est actuellement développée contre le harcèlement et pour une meilleure appropriation de l'espace public par les femmes ;</p> <p>Travailler de manière partenarial sur le décrochage scolaire et l'absentéisme en lien avec l'Education nationale</p>

CADRE DE VIE

Objectifs	Principaux dispositifs	Points de vigilance
Améliorer le cadre de vie sur les quartiers	Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB Conventions de gestion urbaine de proximité Charte de proximité Convention bailleurs/UES et MGN : encombrants déchets	
Prévenir la fragilisation ou la dégradation des copropriétés	POPAC (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en Copropriété) mis en place par la MGN	.

MOBILITES

Objectifs	Principaux dispositifs	Points de vigilance
Communiquer auprès des habitants des QPV en lien avec les associations, les conseils citoyens, les espaces de vie sociale ... sur les différentes formes de mobilités pour « aller travailler, sortir du quartier, faire ses courses, se soigner... »	KEOLIS Vélostan'Lib et VéloStan'boutic, ... Plateforme mobilités Campagne Habiter/Bouger	Accessibilité des personnes à mobilité réduite

LA METHODE D'ELABORATION DU PRESENT AVENANT

L'élaboration de ce protocole a reposé sur la démarche suivante :

- Une évaluation à mi-parcours du contrat de ville, conduite en lien avec l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la ville (ORIV) et le cabinet Sémaphores qui a démarrée en fin d'année 2018.
- Cette évaluation participative a permis l'implication de l'ensemble des acteurs (institutionnels, bailleurs, associations, conseillers citoyens).
- L'évaluation a permis d'interroger la gouvernance et l'ingénierie du contrat de ville, ainsi que la prise en compte de la parole des habitants, via les conseils citoyens.
- Les conclusions du rapport d'évaluation, partagées en comité de pilotage du contrat de ville le 4 juillet 2019, ont permis de dégager plusieurs préconisations.
- Le présent avenant intègre ces préconisations
- La mobilisation du gouvernement autour des 40 mesures en faveur des QPV a permis aux services de l'État de redéfinir les engagements renforcés qu'ils souhaitent mettre en œuvre jusqu'au terme du contrat de ville. Ces priorités des services de l'État constituent un axe figurant au présent avenant.
- L'intercommunalité et la/les commune/s signataire/s ont, conformément au « Pacte de Dijon », redéfinis les priorités qu'ils souhaitent mettre en œuvre jusqu'au terme du contrat de ville.

LEXIQUE

ACI	Atelier Chantier d'Insertion	FIPDR	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique	FLE	Français Langue Etrangère
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt	FSL	Fonds de Solidarité Logement
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine	G2PV	Groupe Projet Politique de la Ville
ATSEM	Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles	GJ	Garantie Jeunes
C.L.S	Contrat Local de Sécurité	GLTD	Groupe Local de Traitement de la Délinquance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	GPO	Groupe de Partenariats Opérationnels
CC	Conseil Citoyen	GUP	Gestion Urbaine de Proximité
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	HLM	Habitat à Loyer Modéré
CD	Conseil Départemental	IAE	Insertion par l'Activité Economique
CGET	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires	LAPE	Lieux d'Accueil Parents-Enfants
CIO	Centre d'Information et d'Orientation	MAM	Maison d'Assistants Maternelles
CISP	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	MDE	Maison de l'Emploi
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	MDS	Maison des Solidarités
CLS	Contrat Local de Santé	MGN	Métropole du Grand Nancy
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion	MLGN	Mission Locale du Grand Nancy
CPEI	Comité de Pilotage Emploi Insertion	NPRU	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
CPSM	Conseil Prévention Sécurité des maires	OEPRE	Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la réussite des Enfants
CTEAC	Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle	OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
CTG	Convention Territoriale Globale	OPAH	Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
CTSP	Comités Territoriaux de Soutien à la Parentalité	ORIV	Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
CUI	Cellules Uniques d'Instruction	P.I.C	Plan d'Investissement pour les Compétences
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	PACEA	Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
DRE	Dispositif de Réussite Educative	PaQte	Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises
E.S.S	Economie Sociale et Solidaire	PAT	Projet Alimentaire Territorial
EPS	Equipe Pluridisciplinaire de Soutien	PCST	Programme de Cohésion Sociale et Territoriale
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes	PE2R	Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques

POPAC	Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété	REP / REP+	Réseau d'Education Prioritaire
PRE	Programme de Réussite Educative	SDAPEP	Schéma Départemental des Services d'Accueil de la Petite Enfance et d'Accompagnement à la Parentalité
PRIAE	Programme Régional de formation pour les salariés en Insertion par l'Activité Economique	SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Economique
PRU	Projet de Rénovation Urbaine	TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
QPV	Quartiers Politique de la Ville	UP2A	Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants
RAM	Relai d'Assistants Maternelles	ZFU	Zone Franche Urbaine
REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents		